

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 1^{er} février 2010 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC



SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 11 JANVIER 2010

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE 11 JANVIER 2010, À 20 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

Sont présents:

Madame le maire Micheline Pelletier	
Monsieur Mario Dupuis	conseiller district n° 1
Monsieur Charles Soucy	conseiller district n° 2
Monsieur Simon Deschênes	conseiller district n° 3
Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n° 4
Monsieur André St-Amand	conseiller district n° 5
Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n° 6

Sont aussi présents :

Monsieur Martin Richard	directeur général
Monsieur Alain Sasseville	trésorier
Me Sylvie Lepage	greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de Madame le maire Micheline Pelletier.

1.- Ouverture

10-001

2.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé en y ajoutant une motion de félicitations au directeur général en 9.2.

ADOPTÉE

3.- Adoption des procès-verbaux

10-002

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2009

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2009, Il EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

10-003

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2009 à 19 heures et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2009 à 20 heures

Les membres du conseil ayant reçu et lu les procès-verbaux des séances extraordinaires du 16 décembre 2009, à 19 heures et à 20 heures, Il EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que lesdits procès-verbaux soient approuvés tels quels.

4.- Information

4.1 Dates de tombée pour une demande en vertu de la politique d'aide financière de la Ville aux organismes communautaires, culturels, sportifs

La prochaine date de tombée prévue par la politique d'aide financière est le lundi 8 mars 2010 à 16 h. Un comité étudiera les demandes en fonction des critères établis dans la politique et les aides seront accordées par le conseil lors de la séance ordinaire du mois suivant. Notez que les dates de tombée subséquentes seront les 10 mai, 12 juillet, 13 septembre et 8 novembre.

4.2 Déneigement des trottoirs

Mme Pelletier mentionne que plusieurs citoyens ont fait part de leur insatisfaction concernant le déneigement des trottoirs, surtout avec le mauvais temps des dernières semaines. Elle mentionne que le conseil actuel a la volonté de régler ce problème durant son mandat. Elle fait état des dépenses importantes que la Ville a dû assumer au cours des dernières années (schéma de couverture de risques en sécurité incendie, gestion des matières résiduelles, rôle d'évaluation 2010) qui ont fait en sorte que la Ville a dû réduire ses ambitions, car il y aurait dû y avoir des augmentations de taxes trop importantes. Le conseil a donc décidé d'attendre pour acheter la machine nécessaire, car le fardeau des citoyens est déjà élevé. Il y a lieu d'attendre une année où les budgets le permettront. De plus, elle mentionne que, pour opérer une machine pour déneiger les trottoirs, il faudrait engager deux employés supplémentaires pour en assurer son opération.

La possibilité d'ouvrir les trottoirs sera donc étudiée lors du prochain programme quinquennal, mais Mme Pelletier signale qu'il y aura des coûts pour chaque citoyen.

4.3 Offres d'emploi

Madame le maire fait la liste des emplois présentement offerts.

4.4 Remerciements à M. Paul-Émile Paquet

Mme Pelletier souligne l'apport important de M. Paquet dans le dossier de l'hôpital. M. Paquet, à lui seul, a fait signer au moins 2000 des lettres qui ont été envoyées au ministre Bolduc et au premier ministre Jean Charest.

4.5 Patinage artistique

Mme Pelletier annonce qu'il y aura des cours de patinage artistique pour les 4 à 7 ans à l'aréna J.-Robert-Lévesque, les samedis de 9 h à 10 h, à compter du 16 janvier, au coût de 10 \$ pour 10 cours, soit 1 \$ le cours.

4.6 Conseil d'administration du CSSS

Mme Pelletier invite la population à participer au conseil d'administration du Centre de santé de La Haute-Gaspésie qui aura lieu au CHSLD de Cap-Chat, le mercredi 13 janvier 2010 à 18 h 30.

4.2

5.- Administration

10-004

5.1 Embauche de préposés de maintenance Voirie et Loisirs sur liste de rappel

CONSIDÉRANT la résolution n° 09-11-233 autorisant l'ouverture de postes de préposés de maintenance Voirie et Loisirs sur liste de rappel.

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection déposé au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à l'embauche de préposés de maintenance Voirie et Loisirs, postes temporaires sur liste de rappel, suivant l'ordre dans lequel ils sont ci-après nommés: messieurs Marco Desjardins, Martin Leclerc, Stéphane Lepage et Denis Deschênes. Les conditions prévues à la convention collective des employés municipaux de Sainte-Anne-des-Monts s'appliquent.

ADOPTÉE

10-005 5.2 Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques

ATTENDU que l'Agence de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244-73 et 244-74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser, dès que possible, au Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est-du-Québec (CAUREQ) dont le siège social est situé au 400, avenue Sirois, à Rimouski, province de Québec, G5L 6E2, pour et à l'acquit de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts des sommes ainsi versées.

ADOPTÉE

10-006 5.3 Mandat à l'arpenteur-géomètre Christian L'Italien – subdivisions cadastrales dans le parc de maisons mobiles

CONSIDÉRANT qu'après vérification, il s'avère qu'aucun plan de cadastre n'a été déposé pour les lots 46-A-1-23 à 46-A-1-44 faisant partie du parc de maisons mobiles.

CONSIDÉRANT que les locations de terrain du parc ont été faites en fonction d'un plan préliminaire qui a été préparé par M. Jean-Paul Lavoie vers 1988.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déposer un plan de cadastre pour ce secteur tout en s'assurant de régulariser la position de certaines maisons mobiles.

CONSIDÉRANT que M. Christian L'Italien, arpenteur-géomètre, estime ce travail à plus ou moins 4 000 \$, plus les taxes et les frais de cadastre.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'arpenteur-géomètre Christian L'Italien soit mandaté pour effectuer la subdivision d'environ 20 lots dans le parc de roulottes et le dépôt du plan de cadastre correspondant.

ADOPTÉE

7.- Urbanisme

7.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 décembre 2009

Le procès-verbal de la réunion du CCU, tenue le 9 décembre 2009, est déposé devant le conseil et versé au dossier de la présente séance pour en faire partie

intégrante.

8.- Règlements

8.1 Avis de motion et adoption du Premier projet de Règlement n° 10-711 intitulé Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – Modification d'une partie de la zone Ra. 77 en zone Rc. 9

Avis de motion est donné par le conseiller Charles Soucy qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, pour approbation, le Règlement n° 10-711 intitulé *Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – Modification d'une partie de la zone Ra. 77 en zone Rc. 9*. Copie dudit règlement sera expédiée aux membres du conseil, avec l'ordre du jour, au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance au cours de laquelle ce règlement sera adopté.

10-007

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Premier projet du Règlement n° 10-711, intitulé «*Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – Modification d'une partie de la de la zone Ra. 77 en zone Rc. 9*», soit approuvé suivant le texte dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante. Ledit projet de règlement sera soumis à la consultation publique, quant à son objet et à la conséquence de son adoption, le 26 janvier 2009.

ADOPTÉE

8.2 Avis de motion et adoption du Premier projet de Règlement n° 10-712 intitulé Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – Modification d'un usage dans la zone M. 29

Avis de motion est donné par le conseiller Simon Deschênes qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, pour approbation, le Règlement n° 10-712 intitulé *Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – Modification d'un usage dans la zone M. 29*. Copie dudit règlement sera expédiée aux membres du conseil, avec l'ordre du jour, au moins deux jours juridiques avant la tenue de la séance au cours de laquelle ce règlement sera adopté.

10-008

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Premier projet du Règlement n° 10-712, intitulé «*Amendement au Règlement de zonage n° 04-620 – Modification d'un usage dans la zone M. 29*», soit approuvé suivant le texte dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante. Ledit projet de règlement sera soumis à la consultation publique, quant à son objet et à la conséquence de son adoption, le 26 janvier 2009.

ADOPTÉE

9.- Travaux publics

10-009

9.1 Remise de la subvention pour l'entretien hivernal de la route Soucy

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports accorde à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, pour la dernière année, une somme totale de 396,25 \$ pour l'entretien de route Soucy.

CONSIDÉRANT la demande de M. Gérald Dupuis et Mme Ginette Géhu pour obtenir cette subvention puisqu'ils assument l'entretien hivernal des 2 km de la route Soucy non entretenus par la Ville.

CONSIDÉRANT que la subvention versée par le MTQ, pour la saison 2009-2010, ne totalise que 396,25 \$, celle-ci sera versée en un seul versement et non en deux versements égaux comme cela se faisait les années dernières.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville remette à M. Gérald Dupuis la subvention du ministère des Transports, au montant total de 396,25 \$, en un seul versement,

pour l'entretien de la partie de la route Soucy non entretenue par la Ville.

ADOPTÉE

10-010 9.2 Motion de félicitations au directeur général

Le conseil tient à souligner l'excellent travail de son directeur général, M. Martin Richard. M. André St-Amand mentionne les qualités qui font que Martin Richard est devenu un rouage important dans l'administration municipale et souligne que M. Richard a permis de réaliser des économies importantes, particulièrement aux Travaux publics. Une motion de félicitations lui est donc accordée.

ADOPTÉE

12.- Période de questions

Madame le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

10-011 **13. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 21 h 15.

ADOPTÉE

MICHELINE PELLETIER
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE
GREFFIÈRE

SL/hl
